



Débat public
du 20 mars au 20 juillet 2013

LETTRE ÉLECTRONIQUE N°1

Projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire : le débat est lancé !

A partir de ce 20 mars et jusqu'au 20 juillet 2013, vous aurez l'occasion de débattre sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Réunions publiques, site internet, questions-réponses, dossier d'information, débat mobile... De nombreux moyens sont à votre disposition pour vous permettre de vous informer et de vous exprimer sur ce projet.

Ce débat est organisé par une commission particulière du débat public (CPDP), neutre et indépendante. Nous nous efforcerons au cours de ces quatre mois d'animer le débat afin qu'il constitue un temps de réelle réflexion collective sur ce sujet complexe, dans le respect des arguments de chacun.

« Au plus près de vous », telle est la ligne directrice de la CPDP : nous veillerons à ce que chaque personne concernée puisse effectivement participer au débat, compte tenu de ses enjeux cruciaux pour le territoire.

Notre lettre électronique rendra compte toutes les deux semaines de l'actualité du débat public. Dès ce premier numéro, nous vous invitons à découvrir notre site internet et les principales informations qui y sont publiées. Et, bien sûr, nous vous donnons rendez-vous dès le jeudi 28 mars, pour la première des 10 réunions publiques organisées dans le débat !

Chantal Sayaret, présidente de la CPDP – Parc éolien en mer de Saint-Nazaire

Réunion d'ouverture du débat public, le 28 mars à l'Agora de Saint-Nazaire

La réunion d'ouverture du débat se tiendra le jeudi 28 mars de 19h30 à 22h30 à l'Agora de Saint-Nazaire (salle René Guy Cadou, 2 rue Albert de Mun). Elle sera consacrée à la présentation du projet et de son contexte.

[>> en savoir plus](#)

Par la suite, les réunions organisées dans différentes communes vous permettront de donner votre avis sur l'ensemble du projet, tout en approfondissant une thématique particulière.

[>> consultez le calendrier des réunions](#)



Plusieurs documents sont d'ores et déjà disponibles sur le site du débat.

Le premier numéro du journal du débat, édité par la CPDP, est ainsi disponible au téléchargement. Il vous présente notamment la CPDP et les principales modalités du débat public.

[>> lire le journal du débat n°1](#)

Par la suite, le site s'enrichira des archives de chaque réunion publique, ainsi que des avis, contributions et cahiers d'acteurs réalisés par les participants.

D'autre part, le maître d'ouvrage a réalisé des documents présentant le projet :

- un dossier de 116 pages ;
- une synthèse de 4 pages, qui présente l'essentiel du dossier

[>> consultez les documents du maître d'ouvrage](#)

RTE, qui serait chargé de raccorder le parc au réseau électrique national, a également réalisé une plaquette de 6 pages, également téléchargeable sur le site :

[>> consultez la plaquette RTE](#)



Dès le 20 mars, les espaces d'expression du site internet vous sont ouverts. Vous pouvez d'une part poser votre question au maître d'ouvrage (sur le projet) ou à la CPDP (sur l'organisation du débat) : une réponse personnalisée vous sera donnée et publiée sur le site.

[>> posez vos questions](#)

Vous pouvez également donner votre avis sur le forum de discussion, où vous pourrez échanger avec les autres participants au débat.

[>> accédez au forum](#)

Enfin, vous pouvez proposer à la CPDP une contribution ou un cahier d'acteur, qui présente de manière plus argumentée votre position sur le projet.

[>> consultez les modalités de publication des contributions et cahiers d'acteurs](#)

